

Communiqué de Presse

Le Symove prépare l'avenir en cohérence avec sa politique de valorisation maximale des déchets

Dés la prise de compétence « traitement » en 2003, le Symove a souhaité préparer l'avenir du traitement des déchets résiduels sur son territoire, en maintenant ses choix de développement d'une politique de prévention et de valorisation maximale.

Pour réfléchir sur la filière de traitement à privilégier pour les déchets résiduels, une commission de suivi, regroupant des élus et des associations, a été mise en place très rapidement par le Symove. Elle a pour objectif de réfléchir sur deux questions principales : où et comment traiter les ordures ménagères résiduelles ?

Après la visite de nombreuses installations de traitement (l'incinération, la thermolyse, la méthanisation, le traitement biologique, l'enfouissement, ...), l'évaluation des impacts, des avantages, des inconvénients de chaque filière, le Symove, sur recommandation de la commission de suivi, a choisi le principe de s'orienter vers le traitement thermique des déchets ultimes, plus particulièrement l'incinération. Ce choix s'inscrit dans la logique de la politique de valorisation des déchets orchestrée par le syndicat, depuis la prévention, les collectes sélectives, le recyclage des matériaux, jusqu'à la valorisation énergétique des déchets résiduels.

Afin de poursuivre sa réflexion, le comité de suivi a débuté une étude sur la faisabilité d'un Centre de Valorisation Energétique (CVE) des ordures ménagères résiduelles.

Ainsi une étude de recherche de site a été engagée, à l'éclairage de nombreux critères de sélection pour identifier, dans un premier temps, les zones favorables. De cette première phase, la zone du « barycentre » 20 à 30 Km autour de Beauvais apparaît comme la plus logique et la plus propice à recevoir cette installation.

Aujourd'hui, le Symove souhaite définir au mieux, après le principe adopté du choix de la filière de traitement, le Centre de Valorisation Energétique (CVE) des ordures ménagères résiduelles, pour affiner ses différentes caractéristiques. Cette caractérisation réalisée, le Symove pourra poursuivre l'étude de recherche de site d'installation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) pour affiner sa localisation.

Le Président

Alain VASSELLE